

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-31

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU POULIOT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le **Règlement 2023-31 décrétant une taxation des travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Pouliot.**

QUE lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement a été déposé.

QUE ce règlement entre en vigueur le 20 décembre 2023.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 20 décembre 2023.



Sandra Boulanger, greffière